

Procès-verbal du comité exécutif



Commission scolaire English-Montréal
English Montreal School Board

Réunion	Réunion ordinaire du comité exécutif		
Date	Le 27 février 2024	Heure	17 h 30
Salle de conférence	Laurence Patterson	Durée de la réunion	9 minutes
Réunion présidée par	M. Joe Ortona	Rapport rédigé par	M ^e Nathalie Lauzière

Commissaires			
Membres	Quorum : 4	Non-membres	
Joe Ortona, président	X	Julien Feldman	X
Mario Bentreovato, vice-président (TEAMS)	X		
Agostino Cannavino	X		
Maria Corsi			
Ellie Israel			
James Kromida	X		
Pietro Mercuri	X		

Administrateurs			
Nicholas Katalifos	X		
Pelagia Nickoletopoulos	X		
M ^e Jack H. Chadirdjian	X		
M ^e Nathalie Lauzière	X		
Brigida Sellato (TEAMS)	X		

Procès-verbal du comité exécutif

Point	Description
1.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 5-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E24-02-27-1</u></p>
2.	<p><u>Adoption du procès-verbal</u></p> <p><u>2.1 Réunion ordinaire du comité exécutif du 23 janvier 2024</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif tenue le 23 janvier 2024 soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 5-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E24-02-27-2.1</u></p>
3.	<p><u>Affaires relevant du procès-verbal</u></p> <p>Aucune affaire découlant du procès-verbal</p>
4.	<p><u>Entente avec Collecto – Déploiement d'une solution intégrée de gestion des documents basée sur M365</u></p> <p>ATTENDU QUE Collecto Services regroupés en éducation (ci-après « Collecto ») souhaite proposer à la Commission scolaire English-Montréal (ci-après la « CSEM ») une solution de gestion intégrée des documents (GID) basée sur Microsoft 365 (M365) pour les documents administratifs de la Commission visés par la <i>Loi sur les archives</i>;</p> <p>ATTENDU QUE Collecto a développé une entente visant à appuyer les organisations pour optimiser la gestion des documents afin de faciliter le repérage de l'information, de réduire les délais d'opération et ainsi augmenter la productivité;</p> <p>ATTENDU QUE le service-conseil offert par Collecto, tant sur les spécificités de l'archivistique québécoise que sur les sciences et technologies de l'information, permettra de mettre en œuvre puis de soutenir une solution technologique adaptée à la réalité des établissements d'enseignement;</p> <p>ATTENDU QUE Collecto propose un tarif forfaitaire de 40 000 \$ pour le déploiement de l'unité pilote, qui comprend une trousse de démarrage;</p> <p>ATTENDU QUE le coût pour l'ensemble du projet de déploiement d'une solution de gestion intégrée des documents basée sur M365 est estimé à 475 000 \$, pour une durée d'environ 5 ans;</p> <p>ATTENDU QUE Collecto est une filiale d'un organisme public conformément à l'alinéa 6.1 de l'article 4 de la <i>Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)</i>;</p> <p>ATTENDU QUE la CSEM est un organisme public, que Collecto est une filiale d'un organisme public et que, par conséquent, aucun appel d'offres public n'est requis lorsque deux organismes publics concluent un contrat ou une entente;</p>

Procès-verbal du comité exécutif

	<p>ATTENDU QUE le Service de l'approvisionnement a été consulté;</p> <p>ATTENDU QU'une résolution du comité exécutif est requise pour autoriser la commission scolaire à adhérer à cette entente avec Collecto;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Commission scolaire English-Montréal approuve de conclure une entente de gré à gré avec Collecto Services regroupés en éducation pour le déploiement d'une solution de gestion intégrée des documents basée sur M365.</p> <p>IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Commission scolaire English-Montréal approuve l'unité pilote au montant de 40 000 \$, qui comprend une trousse de démarrage de Collecto.</p> <p>IL EST ENCORE DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le directeur général ou l'un des directeurs généraux adjoints soit autorisé à signer les documents pertinents au nom de la commission scolaire.</p> <p>Vote : 5-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E24-02-27-4</u></p>
5.	<p><u>Sujets divers</u></p> <p>Aucun</p>
6.	<p><u>Clôture de la réunion</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 17 h 39.</p> <p>Vote : 5-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E24-02-27-6</u></p>

Joe Ortona, président

M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale